

# LES GRANDES CULTURES



VOUS AVEZ DES PRODUITS  
À DONNER ?



**Produits agricoles bruts**

## LIVRAISON

à une coopérative / un industriel  
qui transforme le produit



Le produit transformé est donné à une  
association d'aide alimentaire habilitée



L'association vous adresse  
une attestation de don



**VOUS  
DÉCLAREZ  
UN VOLUME DE DON**  
à votre  
organisme  
stockeur



**Abandon de recettes**

## AU PROFIT

de SOLAAL ou d'une association  
d'aide alimentaire habilitée



Le montant équivalent au volume  
donné est versé par votre acheteur  
à SOLAAL ou à l'association d'aide  
alimentaire habilitée



SOLAAL ou l'association vous adresse  
un reçu fiscal (CERFA)

## POURQUOI DONNER ?

- > par solidarité
- > saturation du marché
- > refus de palettes des produits transformés

## QUELS PRODUITS DONNER ?

- > tous les produits issus des grandes cultures
- Dans le cas de l'abandon de recettes, le produit donné peut aussi être destiné à l'alimentation animale ou aux énergies alternatives.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

- > L'attestation de don vous permet de bénéficier **une réduction d'impôt de 60%** du coût de revient du volume donné (don de produits agricoles bruts) ou du montant donné (abandon de recettes), dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.
- > La coopérative ou l'industriel peut :
  - faire don de la transformation
  - se rémunérer en nature sur le volume donné
  - facturer la transformation à l'association.



VOTRE PRODUIT N'EST PAS DIRECTEMENT CONSOMMABLE MAIS VOTRE DON TRADUIT VOTRE GÉNÉROSITÉ. VOUS CONTRIBUEZ AINSI À L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL DES PLUS DÉMUNIS.

## ILS TÉMOIGNENT...



« **L'abandon de recettes s'est fait très simplement** : la coopérative avec laquelle je travaille connaissait déjà le principe. J'ai fait part à mon transformateur de combien je souhaitais donner, il a déduit cette somme de mon revenu et a donné le reste à l'association de mon choix : SOLAAL. Il aurait été plus compliqué pour moi de donner des produits transformés comme de la farine. »

**Bertand VANOVERSCHELDE**, céréalier en Hauts-de-France (60)

« L'opération « Don de blé », initiée par VIVESCIA en 2016, a permis de fournir 400 tonnes de farine aux Restaurants du Cœur, soit la moitié de la quantité nécessaire à l'association pour une année. **Les agriculteurs de la coopérative VIVESCIA ont fait don du blé.** Ce blé a été stocké dans les silos de la coopérative puis transformé en farine et ensaché par les Grands Moulins de Paris sur le site de Reims, appartenant à VIVESCIA Industries. Ces paquets ont ensuite été livrés dans les trois entrepôts des Restos du Cœur. Cette opération, qui a été un succès, a été reconduite en 2017. »

**Régis MÉRAND**, directeur RSE du groupe VIVESCIA



« J'ai été sollicité par Vivescia et je n'ai pas hésité car j'avais envie de donner. **La procédure est très simple** : j'indique sur une feuille adressée par Vivescia le volume donné et je signe ! »

**Robert BOITELLE**, céréalier, adhérent de Vivescia

« SOLAAL, C'EST SIMPLE COMME UN COUP DE FIL ! »

Jean-Michel HAMEL, producteur

CONTACTEZ SOLAAL : 01 53 83 47 89 • [dons@solaal.org](mailto:dons@solaal.org) • [www.solaal.org](http://www.solaal.org)